



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R32-2022-047

PUBLIÉ LE 19 JANVIER 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2022-01-18-00001 - Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2022-138 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-230 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-01-18-00001

Arrêté modificatif

DOS-SDPerfQual-PDSB-2022-138 de l'arrêté
DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-230 du 15 novembre
2021 portant nomination des membres du
comité de protection des personnes
"Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier
universitaire Amiens-Picardie, bâtiment
Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens
Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche
clinique "Nord-Ouest"

Arrêté modificatif DOS-SDPerfQual-PDSB-2022-138 de l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-230 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest"

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1123-1 et suivants ainsi que les articles R.1123-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'ARS Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté ministériel du 16 mai 2018 portant renouvellement de l'agrément du comité de protection des personnes Nord-Ouest II ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 novembre 2021, portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté DOS-SDPerfQual-PDSB-2021-230 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres du comité de protection des personnes "Nord-Ouest II" sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1 au sein de l'inter région de recherche clinique "Nord-Ouest" ;

Vu l'appel à candidature lancé par l'ARS Hauts-de-France en date du 13/12/2021 ;

Vu la candidature de Madame Mireille MINARD pour le comité de protection des personnes Nord-Ouest II ;

Considérant l'ensemble des éléments sus-cités ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sont nommés en qualité de membres du comité de protection des personnes « Nord-Ouest II » sis au centre hospitalier universitaire Amiens-Picardie, bâtiment Pharmacie, place Victor-Pauchet, 80054 Amiens Cedex 1.

PREMIER COLLEGE :

1° Huit personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche impliquant la personne humaine, dont au moins quatre médecins et deux personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière de biostatistique ou d'épidémiologie

Membres :

- Monsieur le Professeur Michel ANDREJAK
- Monsieur le Professeur Benjamin C. GUINHOYA
- Madame le Docteur Isabelle HENRY – DESAILLY
- Monsieur le Docteur Gérard KRIM
- Madame Mélanie PELINSKI – VERLAY
- Madame le Docteur Marion PIERSON – MARCHANDISE
- Madame le Docteur Sarah WIELAND – BENZINEB
- 8^{ème} membre en attente de désignation

2° Deux médecins spécialistes de médecine générale

Membres :

- Monsieur le Docteur Pierre ELETUFE
- 2^{ème} membre en attente de désignation

3° Deux pharmaciens hospitaliers

Membres :

- Monsieur le Docteur Simon ROUTIER
- Madame le Docteur Christine VANTYGHEM - BOURRY

4° Deux auxiliaires médicaux

Membres :

- 1^{er} membre en attente de désignation
- 2^{ème} membre en attente de désignation

DEUXIEME COLLEGE :

1° Deux personnes qualifiées en raison de sa compétence à l'égard des questions d'éthique

Membres :

- Madame Magali REGNIER - DEMILLY
- Madame Muriel BODIN

2° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en sciences humaines et sociales ou de leur expérience dans le domaine de l'action sociale

Membres :

- Monsieur Thierry BOURGUEIL
- 2^{ème} membre en attente de désignation
- 3^{ème} membre en attente de désignation
- 4^{ème} membre en attente de désignation

3° Quatre personnes qualifiées en raison de leur compétence en matière juridique

Membres :

- Madame Elodie GALLET
- Monsieur Timothy PERERA
- 3^{ème} membre en attente de désignation
- 4^{ème} membre en attente de désignation

4° Quatre représentants des associations agréées conformément aux dispositions de l'article L. 1114-1

Membres titulaires :

- Madame Marie-Pierre BERGERET
Association France Alzheimer Oise
- Madame Mireille MINARD
Union Départementale des Associations Familiales de la Somme
- 3^{ème} membre en attente de désignation
- 4^{ème} membre en attente de désignation

Article 2 : Les membres dudit comité sont nommés pour trois ans (jusqu'au 15/11/2024).

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers ;

- D'un recours gracieux auprès du directeur général de l'ARS Hauts-de-France, sise 556, avenue Willy Brandt – 59777 EURALILLE ;
- D'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé sis, 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS 07 SP ;
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr.

Article 4 – Le présent arrêté de nomination sera notifié à Madame Mireille MINARD et au Président du CPP Nord-Ouest II.

Article 5 : Le directeur de l'offre de soins de l'ARS Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

18 JAN. 2022

Pour le directeur général de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le sous-directeur

Emmanuel SINNAEVE